



*Junior*  
JEUNES CITOYENS À VOS SOURIS !

# QU'EST-CE QUE LE SÉNAT ?



[junior.senat.fr](http://junior.senat.fr)





# À QUOI SERT LE SÉNAT ?

L'Assemblée nationale\* et le Sénat forment le Parlement dont le rôle est de discuter et de voter les lois\* qui s'appliquent en France. Ces deux assemblées ne sont pas identiques et se complètent parfaitement. Le Sénat, à la différence de l'Assemblée nationale, est une assemblée permanente puisque le chef de l'État ne peut pas la dissoudre. Ce mode de fonctionnement assure la continuité de l'État.

Les discussions et les votes des lois se font pendant une période de l'année bien déterminée, appelée « session ». La session commence le premier jour d'octobre et se termine le dernier jour de juin. Il est courant que des « sessions extraordinaires » prolongent le travail des parlementaires durant les mois de juillet et septembre.

Les séances sont publiques et retransmises en intégralité sur le site internet du Sénat. Elles font également l'objet d'un compte rendu publié au Journal officiel.

\* voir lexique page 14

# SOMMAIRE

**Les Sénats dans le monde et en France** 4  
Le bicamérisme



**Comment sont élus les 348 sénateurs ?** 6  
A propos des sénateurs

**Qui fait quoi au Sénat ?** 8  
Comment fonctionne le Sénat ?

**Comment est votée une loi ?** 9  
Le vote d'une loi expliqué

**Salle des séances** 10  
Entre dans l'hémicycle



**Grandes figures du Sénat** 12  
Les grands noms qui ont marqué le Sénat

**Quiz** 13  
Relève le défi !

**Annexes** 14  
Lexique





# LE SÉNAT DANS LE MONDE

Dans les démocraties du monde entier, ce sont les parlements nationaux qui discutent et votent les lois\*. Dans certains États, comme au Danemark ou au Portugal, le Parlement est composé d'une seule assemblée. D'autres pays possèdent un Parlement constitué de deux chambres. C'est le cas, par exemple, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique ou de la France. Le Parlement français est ainsi composé de l'Assemblée nationale, où siègent les députés, et du Sénat, appelé également Chambre haute. C'est en Angleterre, au XIV<sup>e</sup> siècle, que naît le premier parlement constitué de deux assemblées. On parle alors de « bicamérisme » car il y a deux « Chambres ».

# ET EN FRANCE

Depuis l'avènement de la démocratie\* en France, l'instauration d'une seconde assemblée législative a donné lieu à des débats souvent passionnés. La question est réapparue à chaque changement de régime politique. C'est le Directoire qui institue un régime bicaméral. Le 24 août 1795 naît le "Conseil des Anciens", créé pour tempérer les ardeurs du Conseil des Cinq Cents, après les années de "Terreur" que venait de connaître la France. Napoléon maintient les deux Chambres et fait du « Sénat conservateur » le gardien du respect de la Constitution\*. Dans sa forme moderne, on peut considérer que la seconde Chambre apparaît en France avec la IIIe République et les lois constitutionnelles des 24 et 25 février et 16 juillet 1875.



Trône de Napoléon

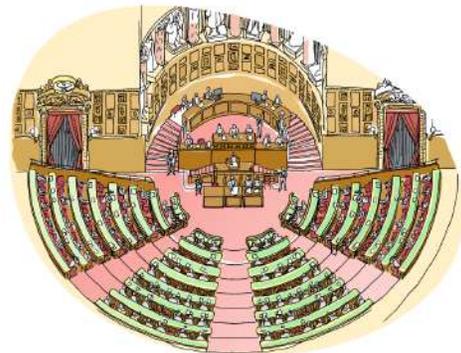
Aux côtés de la Chambre des Députés, est institué le Sénat. Sous la IIIe République, les deux Assemblées sont dotées de pouvoirs équivalents. De 1875 à 1940, le Sénat joue un rôle important dans le fonctionnement des institutions.

En 1946, la Constitution de la IVe République cherche à réduire les pouvoirs de la Seconde Chambre. Le Sénat, dénommé Conseil de la République durant cette période, ne détient plus qu'un pouvoir consultatif. La Ve République, fondée par la Constitution de 1958, adoptée par référendum à une très large majorité, a permis de rendre au Sénat son nom et une partie importante de ses pouvoirs.

## “ Qui a dit ? ”

“La France gouvernée par une assemblée unique, c'est-à-dire l'océan gouverné par l'ouragan.”

Victor Hugo



# COMMENT SONT ÉLUS LES 348 ✖ SÉNATEURS ?

## Suffrage universel

Le Sénat est composé de 348 sénateurs qui sont élus au suffrage universel indirect\* par environ 162 000 Grands Électeurs\*. Le Sénat étant le représentant des collectivités territoriales, ce sont principalement les élus de ces collectivités qui élisent les sénateurs, c'est-à-dire les élus municipaux mais aussi départementaux et régionaux.



**162 000 Grands Électeurs**

conseillers municipaux,  
départementaux, régionaux,  
sénateurs et députés



**Élisent et renouvellent**

le Sénat par moitié tous les  
3 ans



**348 sénateurs**

pour un mandat de 6 ans

## Renouvellement triennal

Depuis 2003, la durée du mandat de sénateur est de 6 ans, alors qu'il est de 5 ans pour les députés. Depuis 2011, le Sénat est renouvelé par moitié tous les 3 ans.

## Mode de scrutin

Les sénateurs sont élus dans le cadre du département qui constitue leur circonscription. Le nombre de sénateurs pour chaque département est établi proportionnellement à l'importance de la population. Ainsi, un département comportant peu d'habitants comme le Territoire de Belfort ne compte qu'un seul sénateur. À l'inverse, un département très peuplé, comme le Nord, en compte onze.

A propos des Sénateurs

Âge minimum : 24 ans

Durée du mandat sénatorial : 6 ans



Pour chaque circonscription, le nombre de sénateurs est déterminé en fonction de la population. Le collège électoral élit de **1 à 12 sénateurs**.



Salle Médicis

Selon le nombre de sièges à pourvoir, les sénateurs sont élus au scrutin uninominal à 2 tours ou au scrutin proportionnel.



Ce mode de scrutin a concerné 31 circonscriptions en 2014 et 18 en 2017.



Ce mode de scrutin a concerné 29 circonscriptions en 2014 et 26 en 2017, ainsi que les sénateurs représentant les Français établis hors de France.

### Et la parité ?

Les règles d'élection des sénateurs ont pour effet une féminisation croissante du Sénat. En effet, d'une part lorsqu'un sénateur ou une sénatrice est élu(e) au scrutin majoritaire, sa remplaçante doit être de sexe différent, d'autre part, lorsque l'élection a lieu au scrutin proportionnel, chaque liste doit obligatoirement alterner un candidat de chaque sexe. La proportion de femmes au Sénat ne cesse d'augmenter :

Elle est passée de 23,2%, en septembre 2014, avant le renouvellement, à 27,7% en juin 2017.

# QUI FAIT QUOI AU SÉNAT ?

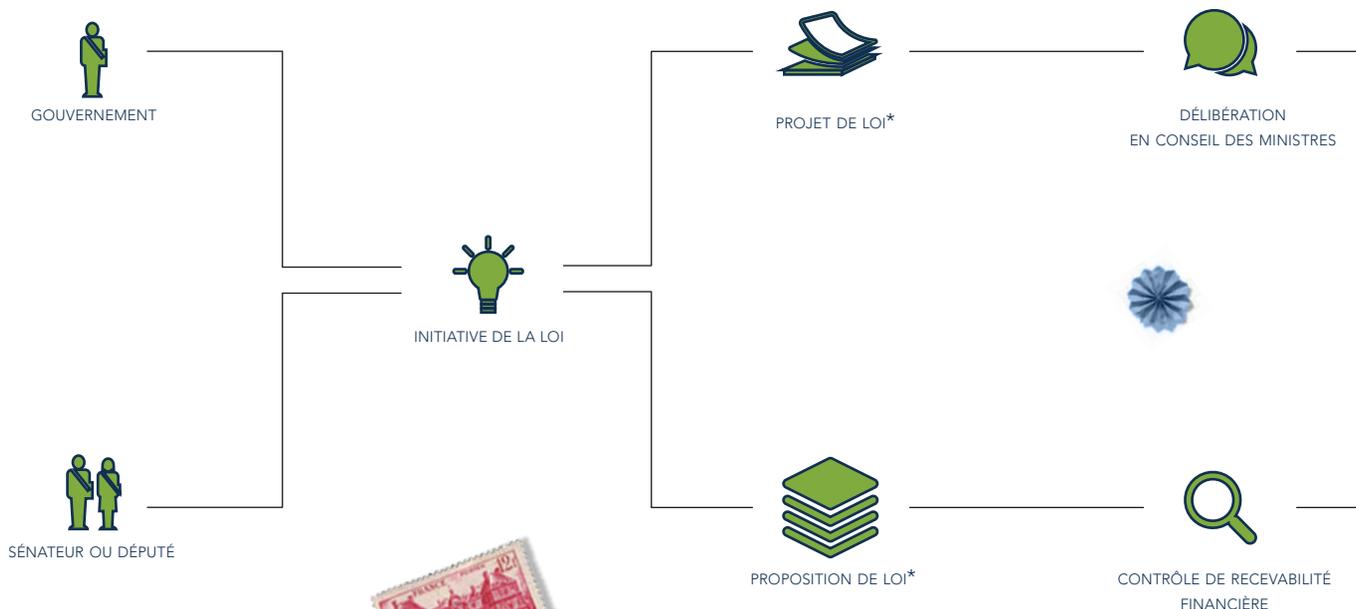
## Les Questeurs\*

Les trois Questeurs du Sénat sont élus par les sénateurs en même temps que les autres membres du Bureau\*. En pratique, les Questeurs gèrent tous les aspects matériels et administratifs de la vie du Sénat.

## Le Président du Sénat\*

Il est élu par les sénateurs à chaque renouvellement. Il exerce un rôle essentiel au sein du Palais du Luxembourg. Durant les séances publiques, c'est lui (ou l'un des 8 vice-présidents) qui dirige les débats en donnant ou en reprenant la parole aux différents orateurs. À ce titre, il veille au bon fonctionnement de la démocratie à l'intérieur de la Chambre Haute. Il assure également la présidence de la Conférence des Présidents et celle du Bureau.

La Constitution de la Ve République donne un rôle important au Président du Sénat puisque si le Président de la République\* décède, est empêché ou vient à démissionner, c'est le Président du Sénat qui assure l'intérim.



## La Conférence des Présidents

Elle est chargée d'établir "l'ordre du jour", c'est-à-dire le programme de travail du Sénat.

Elle est composée du Président du Sénat, des vice-présidents, des présidents des groupes politiques, des présidents des commissions permanentes\*, du rapporteur général de la commission des finances, du rapporteur général de la commission des affaires sociales, du président de la commission des affaires européennes et d'un membre du Gouvernement\* (généralement le ministre en charge des relations avec le Parlement).

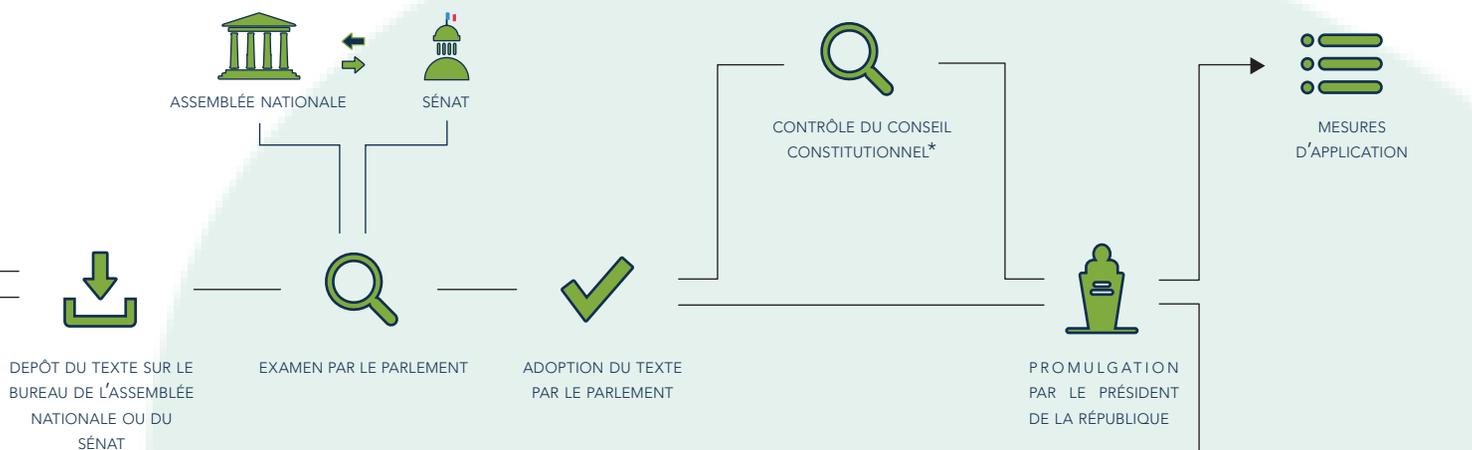


## Le Bureau du Sénat\*

Le Bureau est l'organe chargé de la **préparation des différents travaux et délibérations** de la Chambre Haute ainsi que de la direction et de l'organisation des services du Sénat. Il est dirigé par le Président du Sénat, assisté dans sa tâche par des vice-présidents qui le secondent dans la présidence des séances publiques, par les trois Questeurs pour l'administration du Sénat, et par les secrétaires qui **contrôlent la régularité des votes** en séance publique.

## “ Le sais-tu ? ”

Un Président du Sénat a déjà exercé l'intérim. Il s'agit d'**Alain Poher** qui a assuré l'intérim de Président de la République deux fois, en 1969, à la démission du **Général de Gaulle** et en 1974, au décès du Président **Georges Pompidou**.



# COMMENT EST VOTÉE UNE LOI ?



# L'HÉMICYCLE LÉGENDE

1

## Le Président de séance

Le Président du Sénat, ou l'un des 8 vice-présidents, dirige les débats.

2

## L'orateur

Il s'exprime à la tribune. Cela peut être un ministre qui présente une loi, un rapporteur ou encore un sénateur...

3

## Les secrétaires du Sénat

Ces sénateurs surveillent les votes et comptent les voix.

4

## Les fonctionnaires des comptes rendus

Ils écrivent tout ce qui est dit au sein de l'hémicycle.

5

## Les huissiers

Ils sont les seuls autorisés à se déplacer dans l'hémicycle pour porter des documents aux sénateurs.



6

**Le banc des commissions**

Y siègent le Président de la commission en charge de l'étude du texte de loi ainsi que le rapporteur.

7

**Le banc du Gouvernement**

Y siège le ministre en charge du texte.

8

**Les commissaires du Gouvernement**

Ils assistent le ministre qui vient défendre son projet de loi.

9

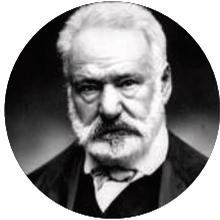
**Les sénateurs**

Ils sont placés dans l'hémicycle par groupe politique\*. On compte 6 groupes politiques au Sénat ainsi que la réunion administrative des non-inscrits.

“ **Le sais-tu ?** ”

Depuis la IIIe République, le Sénat rend hommage à ceux qui marquent son histoire en plaçant, sur les pupitres qu'ils ont occupés, des médailles à leur effigie. Les quinze plaques commémoratives représentent Victor Hugo, Victor Schoelcher, Georges Clemenceau, Pierre Waldeck-Rousseau, Marcellin Berthelot, Émile Combes, Raymond Poincaré, René Coty, Gaston Monnerville, Michel Debré, François Mitterrand, Alain Poher, Edgar Faure, Maurice Schumann et Gaston Doumergue.

# QUELQUES GRANDES FIGURES DU SÉNAT



## Victor Hugo (1802-1885)

Victor Hugo, peut-être le plus populaire des poètes français, fut également un des membres les plus illustres du Sénat. Il a voué sa vie au service des grandes causes : le refus de la misère, la liberté d'expression, la cause des femmes, l'abolition de la peine de mort, les droits de l'enfant, l'abolition de l'esclavage et l'instruction gratuite et obligatoire pour tous.



## Victor Schœlcher (1804-1893)

Victor Schœlcher voyage en Amérique et aux Antilles et découvre la réalité de l'esclavage, qu'il dénonce dès son retour en Europe. En 1875, il est élu sénateur inamovible et continuera ses combats en faveur des droits de l'enfant. En avance sur son temps, il défendra aussi le principe d'égalité entre les hommes et les femmes.



## Jules Ferry (1832-1893)

Jules Ferry fut un des hommes politiques les plus importants de la Troisième République. Avocat, il se rendit célèbre comme journaliste. Après la chute du Second Empire, il devint maire de Paris, puis député en 1871. Lors de la révision constitutionnelle de 1884, il se bat pour que l'existence du Sénat ne soit pas remise en cause.



## Georges Clemenceau (1841-1929)

Sénateur du Var pendant 18 ans, de 1902 à 1920, Georges Clemenceau a été l'une des grandes figures de la Haute Assemblée mais également de la IIIe République. Il a notamment été Président de la Commission de l'Armée et de celle des Affaires étrangères du Sénat pendant la Première Guerre mondiale. Il devient pour la seconde fois Président du Conseil en 1917 pendant la guerre.



## Eugénie Eboué-Tell (1891-1972)

Née à Cayenne, Eugénie Eboué-Tell est une femme politique française. Pendant la seconde guerre mondiale, elle s'engage dans les Forces Françaises Libres et sera décorée en 1944 de la croix de guerre et de la médaille de la Résistance.

Après la libération, elle sera successivement déléguée à l'Assemblée consultative provisoire, députée aux deux assemblées nationales constituantes de 1945 et 1946, élue au Conseil de la République puis sénatrice et vice-présidente de l'Assemblée de l'Union française.



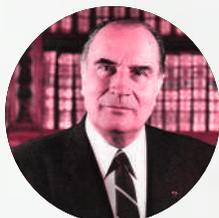
## Gaston Monnerville (1897-1991)

Né à Cayenne (Guyane française), Gaston Monnerville, descendant d'esclaves, fut un boursier méritant, qui devint un brillant avocat. Il s'engagea dans la Résistance de 1940 à 1944, puis, député aux deux Constituantes (1945-1946), il contribua à faire adopter le statut de « département » pour la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion dont les habitants devinrent ainsi des Français à part entière. Durant vingt et un ans, il a présidé le Conseil de la République, de 1947 à 1958, puis le Sénat jusqu'en 1968.



### Marcelle Devaux (1908-2008)

Pendant la seconde guerre mondiale, elle participe à la Résistance. A la libération, elle est élue conseiller de la République par l'Assemblée nationale (1946 à 1948), puis sénatrice de la Seine (1948 à 1958) et députée de la Seine (1958 à 1962). Pendant ses mandats, elle contribue notamment à la décision d'octroyer aux étudiants certaines prestations de sécurité sociale. Ses principaux autres sujets d'intervention sont l'évolution des relations internationales, et la naissance des tensions en Algérie. Elle est ensuite membre du Conseil économique et social de 1963 à 1979.



### François Mitterrand (1916-1996)

François Mitterrand se présente, dans la Nièvre, aux élections sénatoriales du 26 avril 1959. Il a quarante-deux ans et sera sénateur jusqu'au 6 décembre 1962, date à laquelle il retrouve son siège de député de la Nièvre. A son arrivée au Palais du Luxembourg, il est nommé membre de la commission des affaires étrangères, où il siège pendant la durée de son mandat.

# QUIZ QUIZ QUIZ

1

Pourquoi le jardin dans lequel se trouve le Sénat s'appelle-t-il le Jardin du Luxembourg ?



Qu'est ce que la "navette\* parlementaire" ?

2

3

Qui siégeait sur ce trône autrefois ?



Le Palais du Luxembourg a-t-il toujours accueilli le Sénat ?

4

5

Peut-on venir assister à une séance au Sénat ?



RETROUVE LES RÉPONSES SUR SÉNAT JUNIOR.FR



## Abstention

Le fait de ne pas voter.

## Amendement

Un amendement vise à modifier un projet ou une proposition de loi. Les règles de modifications sont définies dans la Constitution et dans le règlement du Sénat.

## Assemblée nationale

C'est la première chambre du Parlement français, où siègent les députés, élus au suffrage universel direct.

Elle compte 577 députés.

## Audition

Pour pouvoir examiner un texte de loi ou rédiger un rapport en toute connaissance de cause, les sénateurs ont besoin de recueillir les opinions de toutes les personnes concernées : spécialistes, experts, associations ou encore le ministre en charge du sujet traité. Ils organisent ainsi des auditions leur permettant de comprendre tous les aspects du texte de loi.

## Bureau

Le Bureau du Sénat est une instance collégiale qui prend toutes les grandes décisions de la vie du Sénat : organisation du travail, conditions matérielles des fonctionnaires et des sénateurs, relations avec les autres institutions... Il est composé du Président du Sénat, des Questeurs, des vice-présidents et des secrétaires. Tous les groupes politiques y sont représentés.

## Citoyen

Désigne l'habitant d'un pays qui en a la nationalité et qui peut voter.

## Commission permanente

C'est un groupe de sénateurs qui se réunit par sujets d'intérêt commun (économie, culture, affaires étrangères...). Ils sont chargés d'étudier les projets et les propositions de loi avant leur examen en séance publique dans l'hémicycle, et contrôlent l'action du Gouvernement en auditionnant régulièrement les ministres. La Constitution fixe à 8 le nombre maximum de commissions. Aujourd'hui, le Sénat en compte 7.

## Commission d'enquête

Les commissions d'enquête permettent aux sénateurs de recueillir des informations et de les porter à la connaissance du Sénat - et de tous les citoyens - soit sur la gestion d'un service public, soit sur des faits déterminés particulièrement graves. Une commission d'enquête a de nombreux pouvoirs. Les personnes qui sont convoquées par la commission sont obligées d'être présentes sinon elles risquent une amende, voire la prison. De plus, elles doivent prêter serment avant de répondre aux questions des sénateurs.

## Conseil constitutionnel

C'est un conseil de 9 sages qui, sur demande des Présidents de la République, de l'Assemblée nationale ou du Sénat ou encore de 60 députés ou 60 sénateurs, examine les lois votées et indique si elle sont conformes, ou pas, à la Constitution. Si certaines parties d'une loi sont en contradiction avec la Constitution, elles sont annulées.

## Constitution

C'est l'ensemble des règles suprêmes de fonctionnement d'un pays. En France, quand on change de Constitution, on change le numéro de la République : depuis la Constitution de 1958, nous sommes dans la 5e République

## Démocratie

C'est le Gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Ce dernier peut exercer son droit soit directement, soit, le plus souvent, par l'intermédiaire de ses représentants élus.

## Élection

Les citoyens choisissent les personnes qu'ils estiment les mieux placées pour les représenter à tous les niveaux territoriaux : commune (élections municipales), département (élections départementales), région (élections régionales), nation (élections législatives pour les députés, sénatoriales pour les sénateurs, présidentielle pour le Président de la République) ou au niveau de l'Europe (élections européennes pour le Parlement européen). C'est le cœur de la démocratie moderne.

## Gouvernement

Ensemble des ministres qui exécutent, sous l'autorité du Premier ministre, la politique décidée par le Président de la République et approuvée par le Parlement.

## Grands électeurs

Les «grands électeurs» sont les citoyens qui participent à l'élection des sénateurs. Il s'agit de ce qu'on appelle un « collège électoral », composé des délégués des conseils municipaux, des élus des départements et des régions, mais aussi des députés et sénateurs eux-mêmes. Il y a plus de 160 000 grands électeurs.

## Groupe politique

Les sénateurs qui ont les mêmes idées politiques peuvent se rassembler dans des groupes politiques pour s'organiser avec plus d'efficacité et mutualiser leurs moyens.

## Hémicycle

Salle en demi-cercle dans laquelle se déroulent les débats en séance publique.

# LEXIQUE

## Loi

La loi est une règle juridique générale et impersonnelle. Votée par le Parlement, elle définit les droits et les devoirs de chacun, et s'impose à tous. Elle doit être conforme à la Constitution.

## Mission d'information

Une mission d'information est constituée de plusieurs sénateurs qui, au sein d'une même commission permanente, sont chargés d'étudier une question particulière. Pour approfondir le sujet et compléter l'information recueillie, ils peuvent procéder à un certain nombre d'auditions et de déplacements, en France et à l'étranger. À la fin de leurs travaux, ils publient un rapport. On parle alors de rapport d'information. Il existe des missions communes d'information qui réunissent des sénateurs de différentes commissions.

## Navette

C'est l'examen successif par le Sénat et l'Assemblée nationale de tout projet ou proposition de loi en vue de parvenir à un accord sur le contenu de chaque article.

## Premier ministre

Homme ou femme politique qui coordonne et conduit la politique du Gouvernement.

## Président de la République

Élu pour 5 ans au suffrage universel direct, il nomme le Premier ministre et préside le Conseil des ministres. Le Président de la République signe les ordonnances, les décrets et promulgue les lois. Il peut organiser un référendum et dissoudre l'Assemblée nationale, mais pas le Sénat.

## Président du Sénat

Il est élu par l'ensemble des sénateurs, tous les trois ans. Il veille au bon fonctionnement du Sénat et dirige les débats en séance publique. On dit parfois qu'il est le deuxième personnage de l'État car c'est lui qui assure la continuité de la République en exerçant, de manière provisoire, les fonctions de Président de la République si celui-ci en est empêché, démissionne ou vient à mourir.

## Projet de loi

Texte déposé au Parlement et dont l'initiative est gouvernementale.

## Proposition de loi

Texte déposé au Parlement à l'initiative d'un ou plusieurs parlementaires.

## Questeurs

Ce sont trois sénateurs, élus par leurs collègues pour veiller à la bonne marche du Sénat et à ses dépenses.

## Rapport

Document écrit par le sénateur, rapporteur du texte. Dans son rapport, le rapporteur étudie le projet ou la proposition de loi, explique ce qu'en pense la commission, et propose des amendements que la commission peut ou non accepter.

## Suffrage universel indirect

Le suffrage universel indirect est un mode d'élection à plusieurs degrés dans lequel les représentants sont élus par des « Grands électeurs » qui sont eux-mêmes des élus. C'est le cas pour les élections sénatoriales.



**ET SUR LES  
RÉSEAUX  
SOCIAUX**



## RETROUVE LE SÉNAT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX...



senat\_fr



@senat.fr



@Senat  
@Senat\_Direct



senatfr

AINSI QU'UNE QUINZAINE DE JEUX SUR LE SITE  
SÉNAT JUNIOR



### DEUX PARCOURS

Un pour les 6 -12 ans et un autre pour les 13 ans et +

AVEC DES ARTICLES, DES VIDÉOS ET UN ESPACE POUR  
PARENTS ET ENSEIGNANTS

